

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES – Sessions 2024**QUESTIONNAIRE**

Date :	16.09.2024		Horaire :	13.00 – 16.00		Durée :	3 heures
Discipline :	FRANC	Type :	Ecrit	Section(s) :	GEA		
						Numéro du candidat :	

I. Texte d'actualité (12 pts)

Face à l'inégal accès des enfants aux loisirs et à la culture, les préconisations de la défenseure des droits.

Renforcer les activités culturelles à l'école, créer des espaces verts en ville et des équipements sportifs en milieu rural... Dans son rapport annuel, Claire Hédon estime qu'il faut agir pour lever les freins préjudiciables à l'épanouissement des plus jeunes.

5 Les enfants ont droit aux loisirs, au sport et à la culture. Le rapport annuel de la défenseure des droits, Claire Hédon, et de son adjoint, le défenseur des enfants Éric Delemar, est consacré, ce mercredi 15 novembre, à ce qui « demeure souvent considéré comme un aspect accessoire de la vie des enfants ». Pourtant, « l'accès des enfants au repos et aux loisirs » fait partie de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Pour les rapporteurs, il s'agit de leur permettre « de se construire et de leur offrir un rapport au monde et aux autres ouvert et confiant ».

10 Les trois axes représentent autant d'activités émancipatrices, créatrices, fondatrices qui, selon le rapport, permettent le « développement de l'enfant », son « insertion sociale », mais aussi son éducation et son « épanouissement personnel ». Or, les défenseurs des droits déplorent un environnement trop peu propice à en garantir l'accès dans des conditions d'égalité en France. Les manques sont partout : « Insuffisance d'espaces verts en milieu urbain, insuffisance d'espaces culturels et d'équipements sportifs en milieu rural, impératifs de sécurité et réticences à l'utilisation des espaces publics par les enfants. »

15 Si les inégalités géographiques perdurent, les difficultés socio-économiques sont écrasantes et sont souvent un « premier frein » pour de nombreuses familles. Le rapport insiste sur le sort des enfants mal logés ou ceux bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance : ils sont les plus exclus de l'accès aux loisirs et à la culture. L'école devrait jouer un rôle pour que, quelles que soient les conditions de vie d'un enfant, celui-ci puisse exercer son droit à l'épanouissement. Claire Hédon et Éric Delemar regrettent que l'Éducation nationale ne prenne pas davantage la mesure de l'enjeu et

20 ne permette pas, aujourd'hui, de garantir un accès égalitaire à tous les enfants.

25 Les défenseurs des droits appellent à « prendre en compte les singularités de chaque enfant pour permettre à tous d'exercer librement des activités ». Les enfants malades ou atteints de handicap sont encore trop rarement considérés dans les offres de pratiques sportives ou de loisirs. Il est également rappelé l'importance de l'éveil chez les tout-petits (le rapport des « 1 000 premiers jours », publié en septembre 2020, l'a déjà fortement démontré) et la nécessité de garantir des activités pour tous les âges, y compris pour les moins de 3 ans. Enfin, Claire Hédon et Éric Delemar

montrent que « les stéréotypes de genre constituent encore un obstacle important dans l'égal accès de tous les enfants aux loisirs » et insistent sur les « inégalités dans la répartition des espaces occupés par les garçons et les filles » et sur les « différences de traitement, potentiellement discriminatoires, dans les conditions d'exercice de certaines disciplines ».

Les défenseurs dressent ainsi une liste de trente recommandations, destinées à différents ministères. Parmi elles, l'école est fortement appelée à renforcer ses enseignements d'éducation physique et sportive, ainsi que culturelle. L'effectivité des heures obligatoires n'est, selon le rapport, pas toujours appliquée. Côté culture, il est demandé de prévoir la présence d'un « coordinateur ou d'un référent en éducation artistique et culturel » dans chaque établissement, l'amélioration de l'offre des activités périscolaires (et notamment des séjours scolaires, qui sont comme un droit aux vacances pour tous).

Pour les tout-petits, il est recommandé le déploiement des Maisons des 1 000 premiers jours (préconisation du rapport du même nom, encore trop peu suivie) et de développer des campagnes d'information publiques sur les recommandations de limites de temps d'écran. Il est enfin demandé de larges efforts pour l'inclusion de tous les enfants, quels que soient leur handicap ou leur maladie, pour la lutte contre les stéréotypes de genre et le développement de lieux à destination d'un public mixte. Il en va de la santé culturelle des enfants.

Par Julia Vergely, www.telerama.fr, le 15.11.2023 (691 mots).

Questionnaire

1. Expliquez les propos suivants dans leur contexte en formulant des phrases complètes et en utilisant vos propres mots. (1 + 1 + 1 = 3 pts)
 - a. « Les difficultés socio-économiques sont écrasantes. » (l. 14)
 - b. « Prendre en compte les singularités de chaque enfant. » (l. 21)
 - c. « Les stéréotypes de genre constituent encore un obstacle important. » (l. 27)
2. Dégagez les idées essentielles du texte. (2 pts, 70-120 mots)
3. Quelles sont les revendications et recommandations de Claire Hédon et Éric Deleamar ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des exemples du texte. (3 pts, min. 90 mots)
4. Partagez-vous l'avis des spécialistes selon lequel des activités culturelles, des espaces verts en ville et des équipements sportifs en milieu rural sont un facteur important. Justifiez votre réponse et présentez un développement structuré et argumenté. (4 pts, min. 150 mots)

II. Lecture : *Les grâces* de Delphine de Vigan (8 pts)

1. Décrivez le comportement de Jérôme face à Michka dans le roman. Justifiez votre réponse à l'aide d'exemples tirés du roman. (4 pts)
2. Quel rôle le rêve joue-t-il dans *Les grâces* ? Expliquez en vous appuyant sur des exemples tirés du roman. (4 pts)